

LA DROITE S'ATTAQUE AUX PILIERS DU DROIT DU TRAVAIL

Sous prétexte de revenir sur les 35 heures, la droite remet en cause des droits fondamentaux des salariés, en particulier pour la santé et la sécurité au travail.

Un simple accord d'entreprise signé par des syndicats minoritaires pourra porter le nombre d'heures supplémentaires de chaque salarié à plus de 220 heures par an.

Le gouvernement veut abroger les repos compensateurs obligatoires en cas de dépassement du nombre maximal d'heures supplémentaires. C'est la fin d'une protection de plus de trente ans de la santé des travailleurs.

Avec les forfaits-heures, les salariés pourront être contraints d'effectuer 417 heures supplémentaires par an sans aucune majoration de salaire ni repos compensateur. C'est le passage au « travailler plus pour gagner moins ».

Avec les forfaits-jours, les cadres pourront être obligés de travailler 282 jours par an, soit tous les jours sauf les dimanches, les cinq semaines de congés payés et le 1er mai. C'est un retour en arrière de plusieurs décennies pour les cadres.

**Contre le démantèlement
du droit du travail,
mobilisons-nous !**

